



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2020-215

PUBLIÉ LE 8 JUILLET 2020

Sommaire

Préfecture de Police

75-2020-07-07-003 - Arrêté n°2020-00567 modifiant l'arrêté n° 2019-00836 du 18 octobre 2019 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du service du cabinet. (1 page)

Page 3

Préfecture de Police

75-2020-07-07-003

Arrêté n°2020-00567 modifiant l'arrêté n° 2019-00836 du
18 octobre 2019 accordant délégation de la signature
préfectorale au sein du service du cabinet.



CABINET DU PREFET

arrêté n°2020-00567
modifiant l'arrêté n° 2019-00836 du 18 octobre 2019 accordant délégation de la signature
préfectorale au sein du service du cabinet

Le préfet de police,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-00836 du 18 octobre 2019 accordant délégation de la signature
préfectorale au sein du service du cabinet ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet,

arrête

Article 1

A l'article 4 de l'arrêté n° 2019-00836 du 18 octobre 2019 susvisé, les mots « *M. Kévin GAULIARD, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau des expulsions locatives* » sont remplacés par les mots « *M. Damien DUPLOUY, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau des expulsions locatives* ».

Article 2

Le préfet, directeur du cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police, ainsi qu'au bulletin officiel de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 07 juillet 2020

Didier LALLEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité